



my positive impact

A l'initiative de la Fondation pour la Nature et l'Homme
et de l'Union Nationale des CPIE

Annexe I

Lettre d'engagement « Sélection My Positive Impact »

A renvoyer sur contact@mypositiveimpact.org ou par courrier à la Fondation pour la Nature et l'Homme - 6 rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt

Objet : Lettre d'engagement – Participation à la Campagne « My Positive Impact »

1. Préambule

La FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME, créée par Nicolas Hulot, établie au 6 rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée sous le numéro SIREN 412 884 454 et l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement établie au 26, rue Beaubourg - 75003 Paris, immatriculée sous le numéro SIRET 313 523 235 000 31 (ci-après dénommés « les Organisateur ») organisent entre le 12 juin au 30 novembre 2017 une campagne de mobilisation dénommée « My Positive Impact » dont le but est de sélectionner et promouvoir des solutions aux impacts positifs pour le climat et le développement durable.

Cette campagne est accessible sur le site www.mypositiveimpact.org (ci-après « le Site »).

Il est demandé aux personnes morales participantes qui ont été sélectionnées par le Comité technique de la Campagne, afin d'accéder à une seconde étape de sélection, de prendre connaissance de la présente lettre d'engagement, de la compléter, la signer, et de la renvoyer à la Fondation pour la Nature et l'Homme.

Ainsi,, dont le siège social est situé au, immatriculée au sous le numéro (ci-après « le Participant »), elle-même représentée par M./Mme. en sa qualité de, qui a présenté aux Organisateur la solution « » (ci-après « la Solution »), déclare se conformer en tous points aux conditions et exigences énoncées par le règlement de l'opération accessible sur le Site.

De plus, le Participant s'engage à reconnaître et accepter ce qui suit :

2. Autorisation et fourniture de photographies et d'un logo

Le Participant autorise les Organisateur à communiquer sur la Solution et sur sa participation à l'opération « My Positive Impact » dans le cadre exclusif de la promotion de l'opération sur tous supports et notamment sur le site « My Positive Impact » (www.mypositiveimpact.org), cela pendant une durée de trois (3) années à compter de la signature de la présente.

A cette fin, le Participant s'engage à fournir par voie électronique aux Organisateur avant le 15 octobre 2017 un logo et une (1) à trois (3) photographies numériques illustrant au mieux la Solution et comportant les exigences suivantes : taille idéale (paysage) de 890px*1220px, résolution web en 72 dpi, format : .jpg ou .png. A défaut de fournir un logo et des photographies dans les délais énoncés ci-dessus, un « avatar » sera attribué par les Organisateur pour illustrer la Solution dans le cadre de leurs communications.

3. Utilisation du visuel des participants sélectionnés par le Comité technique de « My Positive Impact »

Dans le cadre de la communication relative à la Solution et à l'opération « My Positive Impact » qui sera effectuée par le Participant, celui-ci devra utiliser le logo « Solution My Positive Impact » mis à sa disposition suite à la signature de la présente lettre d'engagement.

4. Promotion de l'opération « My Positive Impact » sur le site Internet du Participant

Dans l'hypothèse où le Participant exploiterait un ou plusieurs sites Internet institutionnels, celui-ci s'engage à faire la promotion de l'opération « My Positive Impact » sur son ou ses site(s) institutionnel(s) avec le kit de communication dédié qui lui a été fourni par les Organisateur et selon les instructions qu'il contient, pour une durée minimum de 1 (un) mois à compter de sa sélection par le Comité technique de « My Positive Impact », et cela **uniquement à partir du lancement officiel de la sélection de l'opération, à savoir le 06 novembre 2017.**

5. Information des Organisateur

Le Participant s'engage, dans la mesure du possible, à préalablement tenir informés par e-mail les Organisateur de tout événement ou communication concernant la valorisation de la Solution et/ou sa participation à l'opération « My Positive Impact ».

6. Non-respect des obligations et annulation des dotations

Conformément à l'article IV. 1) du règlement de l'opération « My Positive Impact », le Participant verra sa participation à la Campagne annulée dès lors que celui-ci ne respecte pas tout ou partie des stipulations prévues par la présente lettre d'engagement. Il en sera de même si le Participant communique sur la Campagne en association avec tout message à caractère politique ou religieux.

Fait le :, à :

Le Participant :

Représenté par M./Mme.